

2008/8845 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE CO-PRODUCTION
ET D'UNE CONVENTION DE CESSION DE DROITS DE
TELEDIFFUSION AVEC L'AFPA (DIRECTION DE
L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Cap Canal et l'AFPA se sont associés en 2006/2007 pour ouvrir sur Cap Canal un créneau horaire consacré à la formation professionnelle avec la diffusion hebdomadaire des magazines édités par le canal Télé Formation Savoirs de l'AFPA :

- en 2006/2007 ont été diffusés «les rendez-vous de la formation professionnelle», sur les grands enjeux de la formation professionnelle ;
- puis en 2007/2008 le magazine «Ca vous dirait » pour une meilleure connaissance des métiers.

Les deux parties souhaitent engager leur collaboration dans une nouvelle dynamique, celle de la coproduction d'une série de 5 émissions en 2008 et 4 émissions en 2009 consacrées aux problématiques de la vie professionnelle, telle que :

- concilier vie professionnelle et vie familiale ;
- être mobile ;
- sortir de la précarité ;
- rebondir en fin de carrière.

Cette émission sera constituée d'un plateau co-animé par Philippe Meirieu et Géraldine Rabier et ponctué de reportages. Elle sera diffusée sur les réseaux de Cap Canal et de l'AFPA en 2008/2009 selon un rythme mensuel.

Cap Canal et l'AFPA seront les coproducteurs délégués de cette émission.

L'émission sera accompagnée d'un film documentaire co-produit par Cap Canal et On stage, dont Cap Canal cèdera les droits de diffusion à l'AFPA.

Dans un premier temps, Cap Canal et l'AFPA s'entendent pour la réalisation d'une émission pilote sur le thème Concilier vie familiale et vie professionnelle et la cession par Cap Canal à l'AFPA des droits de diffusion du documentaire « Métro, boulot, dodo ».

Vu lesdites conventions ;

Où l'avis de sa Commission Education – Petite Enfance ;

DELIBERE

1. La coproduction d'une émission pilote dans la collection Vie professionnelle est approuvée.
2. La cession de droits de diffusion à l'AFPA du documentaire Métro, boulot, dodo est approuvée.
3. Les conventions de coproduction susvisées, établies entre la Ville de Lyon et l'AFPA sont approuvées.
4. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
5. La recette de 3 507 euros sera encaissée sur le budget 2008, nature 7088, ligne 5839, programme ENV, opération Canal, fonction 213 et sera affectée sur le budget 2008, nature 205, ligne 5840, programme ENV, opération Canal, fonction 213.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. FOURNEL